



COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du 21 SEPTEMBRE 2017

1/ Rénovation école : choix de la maîtrise d'œuvre et demande de subvention

La commune s'est engagée dans le projet de rénovation de l'école publique dont la construction remonte aux années 80. Les travaux consistent, d'une part, à la rénovation thermique du bâtiment et, d'autre part, à divers travaux de modernisation et de rénovation (sols, stores, VMC, accessibilité...).

Pour la maîtrise d'œuvre, le choix s'est porté sur la proposition d'Encrage Architecture, M. JOUVE Laurent, de St Germain Laprade. Les travaux débuteront en juin 2018 et prendront fin en septembre 2019 au plus tard (programmés pendant les vacances scolaires).

Ce projet peut bénéficier de subventions de l'Europe (FEDER), de l'Etat (DETR), du Département (43-11) et de la Communauté d'Agglomération (TEPCV).

2/ Voirie le Clos des Genêts : choix de l'entreprise

La voirie du lotissement du Clos des Genêts doit être revêtue. L'entreprise BROC TRAVAUX ROUTIERS, ZA de Nolhac – 43350 SAINT PAULIEN a donc été choisie pour la réalisation de ces aménagements de surfaces du lotissement Le Clos des Genêts.

3/ Sentier du patrimoine : choix de la maîtrise d'œuvre

La mise en valeur du patrimoine de la commune (pierre + histoire du village) avait déjà fait l'objet d'un projet dans les années 1990, se concrétisant par un travail à mener sur les sentiers. L'idée est reprise aujourd'hui par la création d'une itinérance de découverte patrimoniale, mise en valeurs des équipements communaux et appropriation du patrimoine par les habitants de la commune.

Ce projet regroupe deux thèmes : la mise en valeur du patrimoine par des sentiers de découverte et la mise en place d'un festival de la pierre.

Le CPIE VELAY accompagnera la commune pour mener à bien ce projet.

4/ Travaux d'éclairage public et enfouissement réseau télécom à Sinzelles

En partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire (SDE) et d'ORANGE, les travaux d'éclairage public et d'enfouissement du réseau télécom sont programmés cette année à Sinzelles. Ils seront réalisés et cofinancés par le SDE.

5/ Approbation rapports CLECT de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay

- La communauté d'agglomération a pris la compétence « aménagement gestion et entretien ponts bascules » et a validé l'intérêt communautaire des équipements culturels et sportifs suivants : musée, théâtre, palais des sports et les services communs. Ce transfert a fait l'objet d'une évaluation par la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) dont le rapport est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- La communauté d'agglomération a validé le principe de neutralité fiscale pour les contribuables, la commune, et la communauté d'agglomération, dans la détermination des taux de fiscalité des ménages et a confirmé que la variation des ressources serait compensée par l'attribution de compensation.

La CLECT s'est donc réunie le 4 juillet 2017 pour étudier les ajustements des attributions de compensation. Le rapport établi en conséquence est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.
